

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT SUIVANT L'ANNEXE 51-102A3

Article 1 – Émetteur assujetti

Exploration Amseco ltée (« **Amseco** »)
1, Place Ville Marie
Bureau 4000
Montréal (Québec) H3B 4M4

Article 2 - Date du changement important

Le 7 novembre 2006

Article 3 – Communiqué

Le communiqué de presse concernant le changement important a été publié le 7 novembre 2006. Une copie du communiqué est jointe aux présentes.

Le communiqué a été distribué par l'intermédiaire de CCN Matthews et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Article 4 – Résumé du changement important

Les actions de Amseco ont été admises à la négociation à la Bourse de croissance TSX (la « **Bourse** ») à l'ouverture des affaires le 8 novembre 2006.

Article 5 – Description circonstanciée du changement important

Exploration Amseco ltée a annoncé que la demande d'inscription de ses actions à la cote de la Bourse satisfait toutes les exigences de cette dernière et que ses actions ordinaires ont été admises à la négociation à la Bourse à l'ouverture des affaires le 8 novembre 2006 sous le symbole AEL. Amseco a été classée comme une « société d'exploration et de développement minier ». Le bulletin final de la Bourse a été émis en date du 7 novembre 2006.

Amseco désire également rectifier la description des unités placées dans le cadre de la clôture du placement privé telle qu'annoncée le 26 octobre 2006 et rapportée dans la déclaration de changement important datée du 6 novembre 2006. La description des unités aurait dû se lire comme suit:

« Chaque unité se compose de 4000 actions ordinaires et de 4000 bons de souscription permettant au porteur de souscrire à une action ordinaire additionnelle de Amseco au prix de 0,30 \$ l'action pendant une période de douze (12) mois suivant la clôture du placement. »

Article 6 – Confidentialité de l'information

La présente déclaration n'est pas déposée à titre confidentiel.

Article 7 – Information omise

Sans objet.

Article 8 – Membre de la haute direction

Pour plus de renseignements sur le changement important mentionné aux présentes, veuillez communiquer avec la personne ci-dessous :

M. Bertrand Dufour
Président et chef de la direction
Exploration Amseco ltée
Tél. : (450) 240-0521
Télec. : (450) 240-0522

Article 9 - Date de la déclaration

Le 14 novembre 2006



Exploration AMSECO Itée

824, rue des Éperviers
Piedmont, (Québec)
J0R 1R3

Communiqué de presse

AMSECO ANNONCE L'INSCRIPTION DE SES ACTIONS À LA COTE DE LA BOURSE DE CROISSANCE TSX

Piedmont, Québec, (CCN Matthews 7 novembre 2006) – Exploration Amseco Itée (Symbole AEL: TSX-V) (« **Amseco** ») a le plaisir d'annoncer que la demande d'inscription de ses actions à la cote de la Bourse de croissance TSX (la « **Bourse** ») satisfait toutes les exigences de cette dernière et que ses actions ordinaires seront admises à la négociation à la Bourse de croissance TSX à l'ouverture des affaires le 8 novembre 2006 sous le symbole AEL. Amseco a été classée comme une « société d'exploration et de développement minier ». Le bulletin final de la Bourse a été émis en date du 7 novembre 2006.

Tel qu'annoncé le 26 octobre 2006, Amseco a récemment complété un placement privé par voie de notice d'offre de 556 unités pour une contrepartie totale de 556 000 \$.

Le produit du placement sera notamment utilisé afin d'engager des travaux d'exploration sur la propriété Amikougami. Une portion du produit du placement sera également affectée au fonds de roulement.

- 30 -

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez communiquer avec :

Bertrand Dufour

Président et chef de la direction

Téléphone: (450) 240-0521

Télécopieur: (450) 240-0522

La Bourse de croissance TSX n'assume aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué de presse.